

Alors que de nombreux étudiants passent l'été 2011 à travailler afin de mettre un peu d'argent de côté, beaucoup d'entre eux se posent sans doute, comme chaque année, la question du financement de leurs études pour la rentrée prochaine, qui aura lieu dans quelques semaines. Les éternels soucis resurgissent : augmentation des frais d'inscription, des tickets de restauration universitaire, etc. La rentrée 2011 ne dérogera visiblement pas à la règle, et promet d'être une fois de plus particulièrement difficile... Afin de se faire une première idée de ces difficultés, plusieurs questions écrites ont d'ores et déjà été posées par le député Hervé FERON à Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche :

Question 1 : "Monsieur Hervé Féron attire l'attention de Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sur la hausse annoncée du coût de la vie pour les étudiants à la rentrée 2011. En effet, les premières décisions du Ministre ont été d'augmenter les frais d'inscription (+ 1,72 % en licence, + 4,7 % en master, + 3,6 % en doctorat et + 3,5 % pour les titres d'ingénieur), de Sécurité sociale étudiante (de 3 euros à 203 euros), ainsi que du prix du ticket RU (restauration universitaire) de 3 à 3,05 euros. Ces annonces, terribles pour de nombreuses familles qui ont des étudiants en leur sein, sont d'autant plus incompréhensibles que le Conseil d'administration du Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS) s'était prononcé contre cette hausse du ticket RU. Il lui rappelle en outre que la hausse du ticket RU atteint 22 % en cumulé depuis 2002, date à laquelle cette majorité est arrivée au pouvoir. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer pourquoi il a, en dépit des recommandations du CNOUS et au mépris de la situation économique de nombreuses familles concernées, décidé unilatéralement de l'augmentation de ces frais."

Question 2 : "Monsieur Hervé Féron attire l'attention de Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sur la hausse annoncée du coût de la vie pour les étudiants à la rentrée 2011. En effet, les premières décisions du Ministre ont été d'augmenter les frais d'inscription (+ 1,72 % en licence, + 4,7 % en master, + 3,6 % en doctorat et + 3,5 % pour les titres d'ingénieur), de Sécurité sociale étudiante (de 3 euros à 203 euros) ainsi que du prix du ticket RU (restauration universitaire) de 3 à 3,05 euros. Ces annonces, terribles pour de nombreuses familles qui ont des étudiants en leur sein, sont d'autant plus incompréhensibles que le Conseil d'administration du Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS) s'était prononcé contre cette hausse du ticket RU. Il lui rappelle en outre que la hausse du ticket RU atteint 22 % en cumulé depuis 2002, date à laquelle cette majorité est arrivée au pouvoir. Dans ces conditions, les études longues deviennent de fait moins accessibles aux plus pauvres qu'aux plus aisés (245 euros pour une inscription en master contre 177 euros en licence), ce qui introduit de l'injustice et de l'inégalité sociale. Il lui demande si, selon lui, ces mesures tarifaires ne sont pas de nouvelles entorses à l'égalité et à la justice sociale."

Question 3 : "Monsieur Hervé Féron attire l'attention de Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sur le financement complet du 10^e mois de bourse promis par sa

prédécesseure. Ce financement étant toujours incertain, il lui demande s'il tiendra cet engagement."

Question 4 : "Monsieur Hervé Féron attire l'attention de Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sur la hausse annoncée du coût de la vie pour les étudiants à la rentrée 2011. En effet, les premières décisions du Ministre ont été d'augmenter les frais d'inscription (+ 1,72 % en licence, + 4,7 % en master, + 3,6 % en doctorat et + 3,5 % pour les titres d'ingénieur), de Sécurité sociale étudiante (de 3 euros à 203 euros) ainsi que du prix du ticket RU (restauration universitaire) de 3 à 3,05 euros. Ces annonces interviennent au moment où l'UNEF publie sa 7ème enquête annuelle sur les pratiques des universités en matière de droits d'inscription. Un tiers des établissements multiplient toujours les astuces pour s'assurer des ressources supplémentaires : frais de dossier, transformation de diplômes nationaux en diplômes "maison" (les "diplômes universitaires" ou DU) aux droits non réglementés, formation professionnalisantes ou d'excellence plus chères (c'est le cas de plusieurs Instituts d'Administration des Entreprises et de certains masters), prestations complémentaires non identifiées. Certaines universités sont même coutumières du fait et parfaitement identifiées. Aussi lui demande-t-il quelles mesures il compte mettre en oeuvre pour lutter contre ces frais illégaux et faciliter les démarches des étudiants devant le Tribunal administratif."